

# Réussir la reprise collective du travail après une période d'arrêt

## Publics visés :

**Entreprises** : Chef d'entreprise, Ressources Humaines, Membre du CSE et/ou de la CSSCT, Salarié Désigné Compétent en prévention des risques professionnels ou toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels

**Collectivités** : Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

**Accessibilité** : Session accessible aux personnes en situation de handicap

**Pré-requis** : Néant.

## Objectifs :

- Acquérir les connaissances et les modalités de préparation d'une reprise de travail collectif dans les meilleures conditions pour les salariés et pour l'entreprise.

## Contenu :

- Le point sur la situation.
- Les dispositions à prendre avant la reprise.
- Les précautions à prendre lors de la reprise réelle de l'activité.
- Le suivi à mettre en place lors d'une période définie de reprise de l'activité.
- La réalisation d'un bilan et évaluation en commun des actions mises en place.

## Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

**Durée** : 1,0 jour (2 x 0,5 jour en formation à distance).

**Suivi** : Émargement collectif et individuel.

## Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Evaluation d'une démarche construite en formation

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage.

**Dates** : A définir.

**Lieu : Formation Intra** : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter** : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

**Formation FOAD** : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : [afs.prevention@orange.fr](mailto:afs.prevention@orange.fr)

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»